Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 31 mars 2025

Intervention de **Amélie Germain**

Question sur la suppression du plastique dans les cantines

Monsieur le Maire,

La loi Egalim, promulguée le 1er novembre 2018, a fixé au 1er janvier 2025, l'interdiction des *« contenants alimentaires »* en plastique, destinés à la cuisson, au réchauffement et au service, dans la restauration collective, de la crèche à l'université.

Nous ne revenons pas sur les remous récents causés par les lobbies du plastique qui n'ont pas eu gain de cause, fort heureusement, mais étant donné l'usage systématique d'assiettes en plastique dans les cantines scolaires de Saint-Herblain, pouvez-vous nous donner le calendrier précis de la mise en conformité, puisque, comme je le rappelais à l'instant, cette interdiction vaut depuis le 1er janvier 2025.

Merci.